DÉCISIONS RENDUES SUR APPELS.

Appels déposés contre les décisions du Tribunal des pensions— Admis comme bien fondés		122
Appels de demandeurs contre des décisions de la commission des pensions— Admis comme bien fondés. Rejetés Renvoyés.	$\begin{smallmatrix} 9\\105\\2\end{smallmatrix}$	116
Appels contre les décisions de quorums de la commission canadienne des pensions— Admis comme bien fondés. Rejetés. Renvoyés pour réaudition.	2, 172 17	2.202
Appels de la Couronne contre des décisions de quorums de la commission canadienne des pensions— Admis comme bien fondés. Rejetés. Renvoyés.	24 34 27	85
DÉCISIONS RENDUES SUR REQUÊTES.	=	2,525
Demandes pour obtenir que la commission étudie de nouvelles demandes— Admises. Rejetées.	72 181	253
Demandes de réexamen par le Tribunal de demandes de pension ou d'allocation de commisération sous la section 21 de la loi— Admises. Rejetées.	2 17	19
Demande de pension ou d'allocation de commisération sous la section 21 de la loi— Admise Rejetée.	1 1	19
	-	274

Bureau des vétérans.—En vertu d'une loi passée en 1930, le Bureau des vétérans a été organisé comme branche du ministère, ses activités datant du 1er octobre de la même année. Le Bureau constitue en premier lieu un organisme d'assistance aux soldats notamment en ce qui concerne les demandes de pension (voir détails à la page 959 de l'Annuaire de 1932). Le procureur en chef, nommé en vertu des dispositions de cette loi, ainsi que son personnel sont stationnés à Ottawa et des procureurs régionaux ont été nommés pour les principaux centres du pays.

Allocations aux anciens combattants.—La loi des allocations aux anciens combattants, en vigueur depuis le 1er septembre 1930, fait l'objet d'un résumé paru dans l'Annuaire de 1932 (p. 960). Nous donnons ci-après un bref aperçu des activités de la Commission chargée des allocations aux anciens combattants pour les années fiscales terminées le 31 mars 1936 et1937.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET DÉBOURSÉS ANNUELS.

Enumération.	1936.		1937.	
	Nombre de causes.	Déboursés annuels.	Nombre de causes.	Déboursés annuels.
Allocations en cours au commencement des années fis- cales. Adjudications au cours des années fiscales. Augmentation due au changement dans les taux. Rétablissements	7,186 2,107	\$ 2,243,475 652,780 29,040 48,254	8,820 3,024 173	\$ 2,780,271 935,677 29,529 49,395
Totaux	9,451 631	2,973,549 193,278	12,017 711	3,794,872 211,493
Allocations en cours le 31 mars 1936 et le 31 mars 1937.	8,820	2,780,271	11,306	3,583,379